



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



21 octobre 2022



Loïc CANTIN, nouveau Président de la FNAIM

À l'issue des Journées Fédérales à Grenoble les 20 et 21 octobre, Loïc CANTIN vient d'être élu nouveau Président de la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) avec 60,21% des voix*. Il succède à Jean-Marc TORROLLION, qui reste à la tête de la Fédération jusqu'au 31 décembre 2022.

Un nouveau Président pour une FNAIM innovante, décentralisée et rassemblée



C'est à la suite d'une campagne axée sur le triptyque Fédérer, Défendre et Innover que le nouveau Président a été élu. Conscient de la force et de l'importance de la FNAIM dans le débat public, Loïc CANTIN s'est engagé à s'appuyer sur le maillage territorial de la Fédération dans l'ensemble de l'Hexagone pour peser dans ce débat et faire émerger les solutions aux enjeux auxquels fait face le logement. Unie et toujours fer-de-lance en matière d'innovation, la FNAIM devra continuer à défendre et accompagner les professionnels de l'immobilier face aux défis qui les attendent.

« Je l'ai affirmé haut et fort pendant cette campagne : j'œuvrerai inlassablement pour que la loi Hoguet soit renforcée en sorte de défendre la rigueur professionnelle contre les tentations de relâchement et de nivellement par le bas. Il est vital que l'exigence originelle de ce texte fondateur ne soit pas malmenée et qu'il continue à garantir au public la plus haute sécurité.

Sur un plan économique, la FNAIM doit être l'agitateur d'idées, la force de propositions incontournable et l'aiguillon nécessaire à la politique du logement en France.

La reconnaissance de nos métiers passe par notre capacité à nous mobiliser pour maintenir la carte d'identité professionnelle qui est la nôtre depuis plus de 50 ans, la puissance de notre organisation syndicale qui a toujours distingué la FNAIM. » indique Loïc CANTIN.



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

Professionnel de l'immobilier en Loire-Atlantique, Loïc CANTIN a obtenu une licence et une maîtrise en économie complétées d'une formation auprès du CERCOL (Centre d'Études et de Recherche sur la Construction et le Logement). Tout d'abord agent commercial négociateur, Loïc CANTIN a par la suite créé sa propre structure à Nantes en 1980. Il y exerce les 3 métiers : agent immobilier, administrateur de biens et syndic de copropriétés dans son entreprise transférée à Saint-Herblain.

Depuis 2003, cette expérience professionnelle se complète d'une activité d'expert judiciaire en « gestion d'immeubles & copropriétés, évaluations immobilières », qu'il exerce auprès de la Cour d'appel de Rennes. En parallèle de son parcours professionnel, Loïc CANTIN a toujours enseigné : il est depuis plus de 25 ans professeur à l'ICH-CNAM, et chargé de cours en « Master 2 / Droit des opérations immobilières » à la Faculté de Droit de Nantes depuis 2008.

Âgé de 66 ans, il est marié et père de deux enfants.

Un parcours syndical engagé

Engagé à la FNAIM depuis 1982, Loïc CANTIN a été successivement Secrétaire général, trésorier, puis Président de la Chambre FNAIM Loire-Atlantique de 2005 à 2017, avant d'être élu Président de Région FNAIM Pays de Loire de 2014 à 2020. En 2018, il est nommé Président-adjoint de la Fédération par Jean-Marc TORROLLION et président de l'École Supérieure de l'Immobilier (ESI) en 2020.

Loïc CANTIN est membre suppléant du Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières (CNTGI) depuis 2018.

Il est également administrateur de la Foncière Logement.

Période de transition jusqu'au 1^{er} janvier 2023

Élu en octobre 2017, Jean-Marc TORROLLION, assurera une période de transition pendant laquelle il continuera à diriger et représenter la FNAIM jusqu'au 31 décembre 2022, tout en accompagnant son successeur dans la prise de possession de ses nouvelles fonctions qui prendront officiellement effet le 1^{er} janvier 2023.

« Je suis particulièrement fier de ce mandat qui s'achève et de l'action collective accomplie par notre Fédération. La FNAIM est aujourd'hui, plus qu'elle ne l'a jamais été, un interlocuteur respecté des pouvoirs publics, tant par la crédibilité de son expertise que de son positionnement : quand la FNAIM prend la parole, elle le fait dans l'intérêt général, au nom de l'ensemble des parties prenantes du logement. » explique Jean-Marc TORROLLION. *« Création de l'insigne VESTA, protections de nos dénominations dans la loi ELAN, nous avons contribué à renforcer la visibilité et l'identité de nos professions. Respectée et écoutée, la Fédération est prête pour continuer à porter haut nos combats et notre engagement au service du logement de tous les Français. Je souhaite à mon successeur et à son équipe la plus grande des réussites dans cette nouvelle aventure. »*



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02

** Le scrutin a rassemblé 583 délégués, seuls habilités à désigner leur nouveau président. Le taux de participation de ces grands électeurs était de 94,25%. Parmi eux, les Présidents et Délégués des Chambres départementales et Régions FNAIM, les Présidents des Commissions statutaires et métiers, les membres du Conseil d'administration et les Past-Présidents, réunis en Assemblée générale à Grenoble.*

Télécharger le communiqué de presse



À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier reconnue représentative dans la branche de l'immobilier avec plus de 43 000 salariés. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. A travers son École Supérieure de l'Immobilier, elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur. Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. À la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).



Contact Presse : Galivel & Associés – Carol Galivel / Valentin Eynac

galivel@galivel.com - 01 41 05 02 02